



PIECES ECRITES CCTP DPGF

Modèles d'édition sous Word ou Excel :

Page de garde


MAITRE D'OUVRAGE
DISTRICT DU PAYS DE VANNES
 Parc d'Innovation de Bretagne Sud Prisme 2 CP 20
 56038 - VANNES Cedex
 Tél : 02 40 13 17 01

Pépinière d'entreprises

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 15 PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

MAITRISE D'OUVRE :



ECIBAT
PIECES ECRITES

ECIBAT
540 route de Clisson
44120 VERTOU
Tel. 02.40.03.03.00
Fax. 02.40.03.01.34
Mail. infos@ecibat.com


Date d'édition : Juin 2016

Bordereau

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
15.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES				
15.1.1	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	Forf	1,000		
15.1.3	TRAVAUX INTERIEURS				
15.1.3.1	Peinture sur plâtre préparé	m ²	89,81		
15.1.3.2	Peinture sur enduits extérieurs	m ²	100,75		
15.1.3.3	Peinture sur bois et dérivés	m ²	145,59		
15.1.3.4	Peinture sur joints préparés	m ²	451,97		
15.1.3.5	Peinture sur joints verticaux	m ²			
15.1.3.5.1	Redoublement décoloré multicolore	m ²			
15.1.3.5.1.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m ²	40,96		
15.1.3.5.1.2	Sur plâtres de plâtre	m ²	364,99		
15.1.3.5.2	Peinture satinée	m ²			
15.1.3.5.2.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m ²	69,38		
15.1.3.5.2.2	Sur plâtres de plâtre	m ²	292,89		
15.1.3.5.2.3	Sur carreaux de plâtre	m ²	164,44		
15.1.3.5.3	Toile de verre y peinture	m ²			
15.1.3.5.3.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m ²	78,85		
15.1.3.5.3.2	Sur plâtres de plâtre	m ²	1 100,31		
15.1.3.5.4	Enduit élastomère	m ²	300,51		
15.1.3.5.5	Peinture à base de résine Epilux	m ²	1 208,86		
15.1.3.5.6	Peinture sur plâtres	m ²			
15.1.3.6.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m ²	16,84		
15.1.3.6.2	Sur plâtres de plâtre	m ²	43,24		
15.1.3.7	Peinture sur carrelations en culme et PVC	m ²	1,000		
15.1.4	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	Forf	1,000		
Somme Total HT de DESCRIPTION DES OUVRAGES					
MONTANT HT : 15 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX					
MONTANT TTC : 15.000					
MONTANT TTC : 15 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX					

Descriptif

Pépinière d'entreprises
DISTRICT DU PAYS DE VANNES



LOT N° 15 PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

15.0. GENERALITES

15.0.1 CONNAISSANCE DU DOSSIER
L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance du présent CCTP avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

15.0.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES
Les travaux de présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent CCTP. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

15.0.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

15.0.3.1 Généralités
 Les travaux seront exécutés conformément aux normes, réglementations et prescriptions techniques en vigueur et notamment :
 L'ensemble des DTU (Documents Techniques Unifiés) et en particulier :
 • DTU 59.1 : Travaux de peinture
 L'ensemble des normes AFNOR (Association Française de Normalisation).
 Prescriptions techniques de l'U.N.P.V.F.
 Recommandations professionnelles.

15.0.3.2 Travaux préparatoires et d'apprêt
 L'entrepreneur devra au préalable, sans aucune plus-value, tous les travaux préparatoires et d'apprêt nécessaires à la présentation des ouvrages finis, de surfaces unies soigneusement poncées et rebouchées selon la nature des supports auxquels les couches de finition sont destinées. Il ne pourra être tenu responsable d'un autre corps d'état, après peinture ou tapisserie, et n'a pas fait de réserve sur la qualité et la nature des supports.


15.0.3.3 Qualité des peintures
 Les peintures fournies devront satisfaire aux essais définis par les prescriptions de l'U.N.P.V.F. Les résultats devront être au moins égaux à ceux qui sont précisés, les produits à employer seront conformes aux normes A.F.N.O.R.

Lot N°15 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
Page 2 / 10
date : Juin 2016

Récapitulatif

Récapitulatif - PRO

Pépinière d'entreprises



N°	Désignation	HT	TVA	TTC	%
01	TERRASSEMENTS GENERAUX - V.B.D.	156 141,18 €	31 228,24 €	187 369,42 €	9,97 %
02	GROS-OUVRE	363 729,88 €	72 745,98 €	436 475,86 €	23,23 %
03	ENDUITS EXTERIEURS	34 366,54 €	6 873,31 €	41 239,85 €	2,19 %
04	CHARPENTE METALLIQUE	75 005,95 €	15 001,19 €	90 007,14 €	4,79 %
05	BARDAGE - BACS ACIER	130 031,94 €	26 006,39 €	156 038,33 €	8,3 %
06	ETANCHÉITE	57 582,81 €	11 516,56 €	69 099,37 €	3,68 %
07	MENUISERIES EXTERIEURES	109 382,09 €	21 876,42 €	131 258,51 €	6,92 %
08	PORTES SECTIONALES	37 240,44 €	7 448,09 €	44 688,53 €	2,38 %
09	SERRURERIE	24 865,34 €	4 973,07 €	29 838,41 €	1,59 %
10	MENUISERIES INTERIEURES	59 835,57 €	11 967,11 €	71 802,68 €	3,82 %
11	ISOLATION - CLISSONS SECHES	58 090,05 €	11 618,01 €	69 708,06 €	3,71 %
12	PLAFONDS SUSPENDUS	41 698,13 €	8 339,63 €	50 037,76 €	2,66 %
13	CARRÉLAGE - FAIENCE	18 074,48 €	3 614,90 €	21 689,38 €	1,15 %
14	SOLES SOUPLES	23 363,35 €	4 672,67 €	28 036,02 €	1,49 %
15	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	54 880,90 €	10 976,18 €	65 857,08 €	3,51 %
16	ESPACES VERTS	28 434,01 €	5 686,80 €	34 120,81 €	1,82 %
17	PLUMBERIE SANITAIRE	27 078,00 €	5 415,60 €	32 493,60 €	1,73 %
18	CHAUFFAGE - VENTILATION	122 014,09 €	24 402,82 €	146 416,91 €	7,79 %
19	COURANTS FORTS ET FAIBLES	143 382,88 €	28 676,58 €	172 059,46 €	9,16 %
20	CABLE INFORMATIQUE - TELEPHONE	1 520,00 €	304,00 €	1 824,00 €	0,1 %
TOTAL		1 565 716,63 €	313 143,33 €	1 878 859,96 €	100 %